

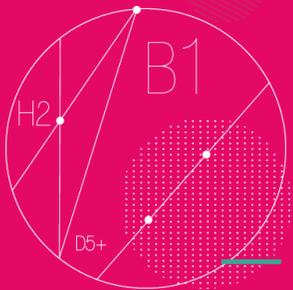
DOSSIER DE PRÉSENTATION

# La cotation Banque de France



# SOMMAIRE

1. Qu'est-ce que la cotation ?
2. Comment les entreprises sont-elles cotées ?
3. Qui a accès à la cotation ?
4. À quoi sert la cotation ?
5. Un cadre légal et réglementaire exigeant
6. Une évolution du modèle de cotation en 2022

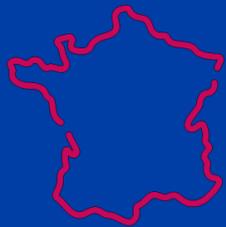


# 1. QU'EST-CE QUE LA COTATION BANQUE DE FRANCE ?

## → UNE APPRÉCIATION SUR LA SANTÉ FINANCIÈRE DE L'ENTREPRISE

La cotation de la Banque de France est une **appréciation sur la capacité d'une entreprise à honorer ses engagements financiers** (remboursement des dettes et souscription de nouveaux financements) à un horizon d'un an à trois ans.

Elle concerne toutes les entreprises non financières de nature industrielle et commerciale dont le siège social est situé en France ou dans les territoires d'outre-mer.



& DOM - TOM

## Elle se compose de 2 éléments

**La cote d'activité,**  
basée sur le chiffre  
d'affaires de l'entreprise

**La cote de crédit,**  
qui situe l'entreprise sur  
une échelle de risque

Au total, ce sont **7,5 millions d'entreprises** qui sont cotées annuellement par la Banque de France au travers de deux dispositifs de cotation distincts.

## 2. COMMENT LES ENTREPRISES SONT-ELLES COTÉES ?

→ UNE APPROCHE DIFFÉRENCIÉE SELON LE NIVEAU DE CHIFFRE D’AFFAIRES

### COTATION A DIRE D’EXPERT

Attribuée par des  
analystes financiers de  
la Banque de France

à + de 270 000 entreprises  
dont le chiffre d’affaires  
annuel est  
supérieur à 750 000 €

- Elle s’appuie sur l’analyse de leur documentation comptable mais tient également compte d’informations extracomptables qualitatives et prévisionnelles communiquées par le chef d’entreprise.
- Pour recueillir ces éléments extracomptables, plus de 55.000 entretiens sont menés chaque année auprès des dirigeants.
- La cotation à dire d’expert concerne l’ensemble des positions de l’échelle de risque de crédit.

### COTATION SANS COLLECTE DE BILAN

Réservée aux entreprises dont le **chiffre annuel ne dépasse pas 750 000 €** et dont la documentation comptable n’est donc pas collectée

- Elle résulte de la prise en compte des informations recueillies auprès des greffes des Tribunaux de Commerce, de l’Insee et de la Centrale des Incidents de Paiement sur Effets dont la Banque de France assure également la gestion.
- Lorsqu’aucune information défavorable n’est relevée, la cote de crédit 0 est attribuée.

## 2. 1. FOCUS SUR LA COTATION A DIRE D'EXPERT

**Une cote financière s'appuyant sur:**

- L'affectation de l'entreprise à un secteur financier
- L'analyse de 4 thèmes financiers selon les ratios propres au secteur: capacité bénéficiaire; structure financière, autonomie financière et liquidité

**Une analyse qualitative (entretiens, actualités,...)**

**La prise en compte d'éventuels éléments extra-comptables**

Chaque entité recevant une cotation significative (i.e. fondée sur l'analyse de sa documentation financière) fait l'objet d'une analyse par les experts du réseau de la Banque de France

## 2. 1. FOCUS SUR LA COTATION A DIRE D'EXPERT

### Les axes de l'analyse qualitative



L'environnement de l'entreprise (marché, intensité concurrentielle...)



L'entreprise (portefeuille produits, clients, positionnement...)



La flexibilité financière de l'entreprise (accès aux marchés...)



La stratégie et les perspectives



La communication et la transmission de données prévisionnelles



La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)

# 3. QUI A ACCÈS À LA COTATION ?

## → Le dirigeant de l'entreprise



Strictement confidentielle et réservée à un usage exclusivement privé, la cotation est destinée à l'entreprise elle-même s'agissant de sa propre cote. Elle fait systématiquement l'objet d'une communication au(x) responsable(s) légal(aux) de l'entreprise.



En cas de questions relatives à sa cotation, un dirigeant d'entreprise a la possibilité de contacter l'unité Banque de France ayant émis sa cote

## → Les acteurs du financement de l'économie

La cotation est également communiquée aux banques, assureurs-crédit, assureurs-caution et aux établissements de prêts participatif via une adhésion au service Fichier Bancaire des Entreprises (FIBEN).

Elle peut aussi être utilisée par les administrations d'État et les conseils régionaux intervenant dans des actions d'aides aux entreprises.



# 4. A QUOI SERT LA COTATION BANQUE DE FRANCE ?

→ UNE RÉFÉRENCE COMMUNE, CONFORME AUX STANDARDS INTERNATIONAUX



Un outil d'aide à la décision  
facilitant le dialogue entre  
entreprises et banquiers



Un outil de supervision  
bancaire



Un rôle dans le  
refinancement des banques  
auprès de l'Eurosystème

## 4.1. Un outil d'aide à la décision facilitant le dialogue entre entreprises et les partenaires financiers

Référence commune aux deux parties, la cotation est **reconnue comme objective, indépendante et conforme aux standards internationaux.**

Elle permet au dirigeant **d'obtenir gratuitement** un regard extérieur et impartial sur la **situation économique et financière** de son entreprise.

Pour les prêteurs, c'est **un instrument d'évaluation des risques de crédit** sur les dossiers qu'ils financent.

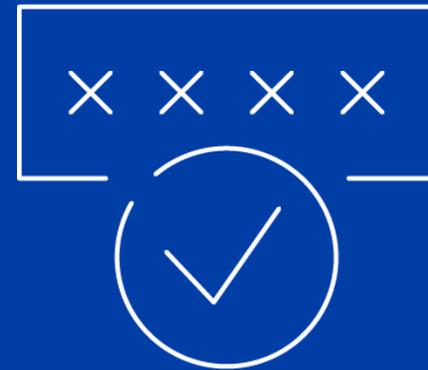


## 4.2. Un outil de supervision bancaire

La cotation permet aux banques **de calculer leurs besoins en fonds propres** en fonction des règles de solvabilité adoptées par l'Eurosystème.



Elle leur permet aussi d'apprécier la qualité de leurs portefeuilles de créances et, à ce titre, elle est utilisée par le superviseur dans l'évaluation de leurs risques.



## 4.3. Un rôle dans le refinancement des banques auprès de l'eurosystème

La cotation constitue un instrument essentiel à la politique monétaire : elle sert à sélectionner les créances que les banques peuvent apporter en garantie des refinancements qu'elles demandent à l'Eurosystème.

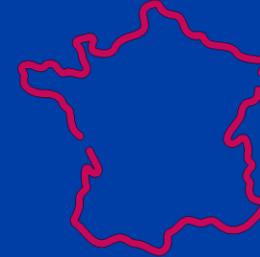


L'Eurosystème accepte en effet les créances sur les entreprises dont la cote de crédit est éligible au regard de la qualité du risque de crédit. La banque de France rend donc des comptes à la Banque Centrale Européenne.

# 5. UN CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE EXIGEANT

## Un cadre national

L'activité de cotation est soumise à l'Article L.141-6 du Code monétaire et financier et au deuxième contrat de service public entre la Banque de France et l'État.

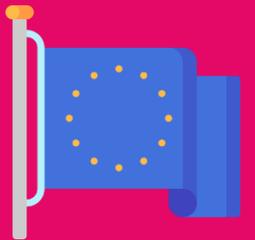


## Un cadre européen

L'activité de cotation repose également sur des fondements juridiques européens et est soumise à des exigences strictes de qualité liées à sa reconnaissance en tant qu'Organisme Externe d'Évaluation du Crédit (**OEEC**) depuis 2007 et à une éligibilité en tant que banque centrale au Système Interne d'Évaluation du Crédit (**ICAS**).

En effet, l'Eurosystème a défini des critères de validation pour chacun de ces systèmes d'évaluation du risque de crédit et examine régulièrement leurs performances par rapport aux différents seuils de qualité du crédit qu'il a fixés.

Par exemple, la population des entreprises bénéficiant des meilleures cotes doit présenter un taux de défaut très faible.



# 6. UNE ÉVOLUTION DU MODÈLE DE COTATION MISE EN PLACE LE 8 JANVIER 2022

## POURQUOI UNE NOUVELLE ÉCHELLE DE COTATION ?



## 6.1. Pour adapter le modèle de cotation Banque de France aux standards européens d'évaluation du risque de crédit

La Banque de France porte une attention constante à la pertinence de sa méthodologie et aux possibles voies d'amélioration.

C'est l'une des raisons à la mise en place de cette nouvelle échelle dont les fondamentaux (analyse de la solvabilité, liquidité, capacité bénéficiaire, autonomie financière, éléments qualitatifs...) et la cotation à dire d'expert, eux, demeurent.

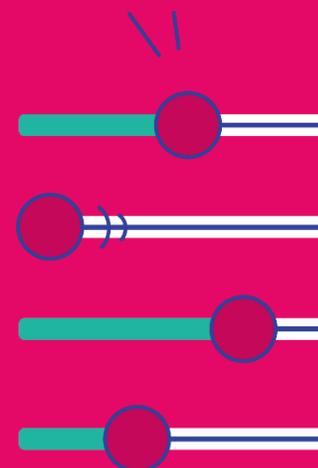
### CAPACITÉ DE L'ENTREPRISE À HONORER SES ENGAGEMENTS FINANCIERS

NEC / Nouvelle échelle		Ancienne échelle
1+	Excellente ++	3++
1	Excellente +	3+
1-	Excellente	3
2+	Très satisfaisante ++	4+
2	Très satisfaisante +	
2-	Très satisfaisante	
3+	Forte ++	4
3	Forte +	
3-	Forte	
4+	Bonne +	5+
4	Bonne	
4-	Intermédiaire +	
5+	Intermédiaire -	5
5	Fragile	
5-	Assez faible	
6+	Très faible	6
6	Menacée	
6-	Compromise	
7	Très compromise	7
8	Fortement compromise	8 et 9
P	Défaillante	P
0	Non significative	0

## 6.2. Pour répartir plus finement les entreprises sur l'échelle du risque de crédit

La nouvelle échelle compte désormais **22 niveaux d'appréciation du risque de crédit**, et repose également sur la prise en compte d'indicateurs et de ratios d'analyse financière supplémentaires.

Elle offre ainsi une **évaluation plus précise de la santé financière de chaque entreprise cotée** en couvrant tous les échelons de qualité de crédit définis par l'Eurosystème.



### CAPACITÉ DE L'ENTREPRISE À HONORER SES ENGAGEMENTS FINANCIERS

NEC / Nouvelle échelle		Ancienne échelle
1+	Excellente ++	3++
1	Excellente +	3+
1-	Excellente	3
2+	Très satisfaisante ++	4+
2	Très satisfaisante +	
2-	Très satisfaisante	
3+	Forte ++	4
3	Forte +	
3-	Forte	
4+	Bonne +	5+
4	Bonne	
4-	Intermédiaire +	
5+	Intermédiaire -	5
5	Fragile	
5-	Assez faible	
6+	Très faible	6
6	Menacée	
6-	Compromise	
7	Très compromise	7
8	Fortement compromise	8 et 9
P	Défaillante	P
0	Non significative	0

## 6.3. Mais encore...

Pour aider les entreprises à mieux comprendre la perception de leur situation par les partenaires financiers

Pour contribuer à un meilleur financement de l'économie



### CAPACITÉ DE L'ENTREPRISE À HONORER SES ENGAGEMENTS FINANCIERS

NEC / Nouvelle échelle		Ancienne échelle
1+	Excellente ++	3++
1	Excellente +	3+
1-	Excellente	3
2+	Très satisfaisante ++	4+
2	Très satisfaisante +	
2-	Très satisfaisante	
3+	Forte ++	4
3	Forte +	
3-	Forte	
4+	Bonne +	5+
4	Bonne	
4-	Intermédiaire +	
5+	Intermédiaire -	5
5	Fragile	
5-	Assez faible	
6+	Très faible	6
6	Menacée	
6-	Compromise	
7	Très compromise	7
8	Fortement compromise	8 et 9
P	Défaillante	P
0	Non significative	0

**Contact : [bilans.entreprises@iedom-martinique.fr](mailto:bilans.entreprises@iedom-martinique.fr)**



**POUR EN SAVOIR PLUS**

<https://entreprises.banque-france.fr/cotation>

<https://entreprises.banque-france.fr/nec>

